

**COMPÉTITIONS D'EXERCICE
MILITAIRE ET DE MUSIQUE
CADETS DE L'AIR**

Références : A. OAIC 55-04
B. A-PD-201-000/PT-000
C. A-PD-202-001/FP-000 Exercice de
musique cadets
D. Directives Festival de musique des
Cadets de la Région de l'Est

BUT

1. La présente ordonnance prescrit les lignes de conduite et les règles régissant l'organisation, la participation et le déroulement des compétitions d'exercices militaire et de musique pour les cadets de l'air de la région de l'Est.

GÉNÉRALITÉS

2. Pour l'exercice militaire les compétitions se dérouleront en deux phases. Les préliminaires auront lieu en mars et avril 2012. Les dates par régions sont à l'annexe G.

3. Les compétitions de musique se dérouleront aussi en deux phases. Les préliminaires auront lieu lors du festival de musique militaire qui aura lieu à Trois-Rivières les 23&24 mars 2012. Les finales des deux compétitions auront lieu à St-Jean le 3 juin 2012.

NOUVEAUTÉ

4. Suite au succès de l'an dernier, la catégorie « improvisation » pour la marche militaire est de retour. Vous trouverez les règlements à l'annexe B.

**DRILL AND MUSIC
COMPETITIONS
AIR CADETS**

References: A. CATO 55-04
B. A-PD-201-000/PT-000
C. A-PD-202-001/FP-000 Cadets Band
Drill
D. Directive Festival de musique des
Cadets de la Région de l'Est

AIM

1. This order describes the guidelines and rules applicable to the organisation, participation and conduct of the drill and music competitions for the Eastern Region Air cadets.

GENERAL

2. The drill competitions will be held in two phases. The preliminary will take place in April 2012. The dates by region are found at Annex G.

3. The music competitions will be held in two phases also. The preliminary will be held at the Eastern Regional Music Festival at Trois-Rivières on March 23 & 24 2012 The final for both competition will be held at St-Jean on June 3, 2012.

NOVELTY

4. Following the success of last year, the improvised drill is back this year. You will find all the rules in the Annex B.

RÈGLEMENTS

5. Les annexes A, B, C, D, E, F, G, H et I décrivent les procédures et les règlements qui régissent les compétitions.

ORGANISATION ET RESPONSABILITÉS

6. L'organisation de ces compétitions est la responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Aviation (CPQ/VO)

RÉSULTATS

7. Les résultats des compétitions préliminaires seront transmis aux conseillers et au bureau de la permanence de la Ligue des cadets de l'Aviation du Canada (CPQ) aussitôt qu'ils sont connus. Ces derniers aviseront ensuite leurs membres respectifs. Les résultats de la finale sont annoncés immédiatement après la compétition et les trophées sont remis aux gagnants par les dignitaires. Ces résultats seront également publiés sur le site internet du CPQVO au : www.cadets-air.qc.ca/

BRIS D'ÉGALITÉ

8. Lors des compétitions, dans le cas où des équipes obtiendraient un pointage égal, le bris d'égalité se fera de la façon suivante :

plus petit nombre de points de pénalités.

BPR : DE Ligue

Annexes :

Mod 11/11

RULES

5. Rules and procedures governing the competitions are contained in Annex A,B,C,D,E,F,G,H and I.

ORGANISATION AND RESPONSIBILITIES

6. The organisation of these competitions are the responsibilities of the Air Cadet League of Canada (QPC/OV)

RESULTS

7. The Advisor and the Air Cadet League of Canada (QPC) permanent staff will advise their respective members as soon as they know the results of the preliminary competitions. The final results are announced immediately after the competition and after the dignitaries hand out the trophies. These results will also be published on Cadet website at the following address: on the CPQOV website at: www.cadets-air.qc.ca/

TIE BREAKER

8. During the preliminary and final competitions, in the event of a tie, the tie breaker will be determined as follows:

smaller number of points penalties.

OPI: League DE

Annexes:

Annexe A	Compétition d'exercices militaires	Annex A	Drill competition
Annexe B	Compétition d'exercices militaires improvisés	Annex B	Improvised drill competition
Annexe C	Compétition de musique	Annexe C	Music competition
Annexe D	Inspection	Annex D	Inspection
Annexe E	Liste des participants	Annex E	List of participants
Annexe F	Évaluation du commandant de section	Annex F	Flight Commander Officer
Annexe G	Horaire	Annex G	Schedule
Annexe H	Inscription	Annex H	Registration
Annexe I	Séquence obligatoire de marche	Annexe I	Compulsory sequence drill

M Pierre Barabey
 Directeur exécutif de la ligue des cadets de l'air de la région du Québec et la vallée de l'Outaouais